



Les professionnels et la route : quelle connaissance du risque routier de leurs salariés ?

Sondage Ifop pour MMA

Contacts Ifop :

Fabienne Gomant / Mathilde Moizo

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

Mars 2016



Sommaire

1 - La méthodologie

2 - Les résultats de l'étude

- A – Connaissance et politique du risque routier
- B – Actions de prévention du risque routier
- C – Attentes des dirigeants et perspectives

1 | La méthodologie

Etude réalisée par l'Ifop pour MMA

Echantillon	Méthodologie	Mode de recueil
 L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 602 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés.	 La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.	 Les interviews ont été réalisées par téléphone au domicile des personnes interrogées du 23 au 31 mars 2016.

Ont été exclus du champ de l'enquête :

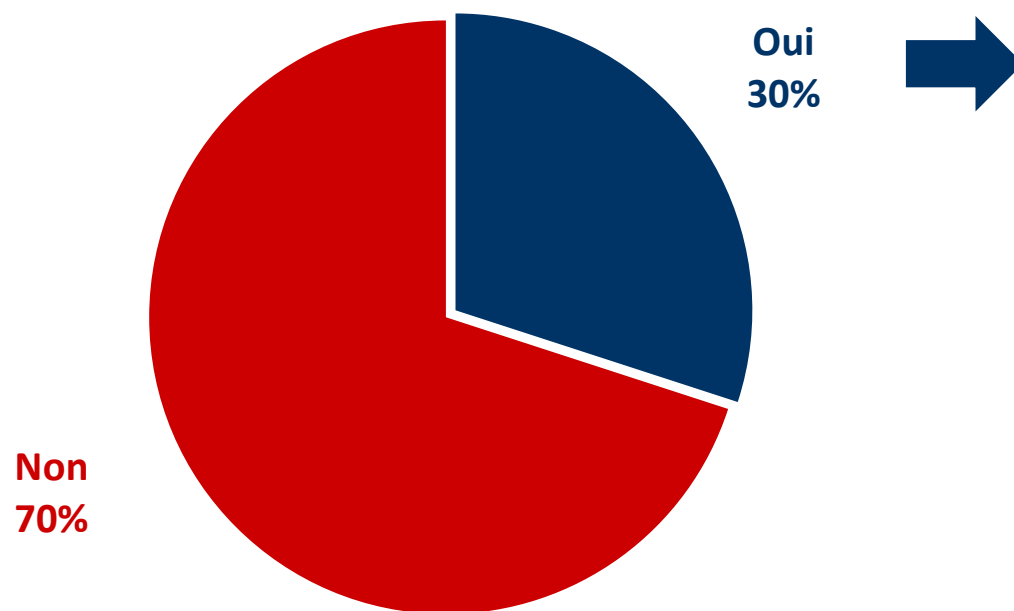
- ✓ les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus...)
- ✓ les indépendants sans salariés
- ✓ les dirigeants d'entreprise dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile-travail

2 | Les résultats de l'étude

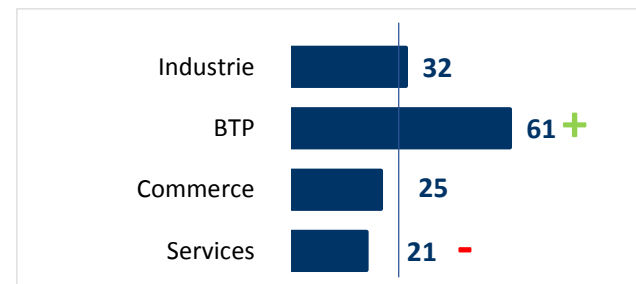
A | Connaissance et politique du risque routier

3 chefs d'entreprise sur 10 mettent à la disposition de leurs salariés un véhicule au nom de l'entreprise

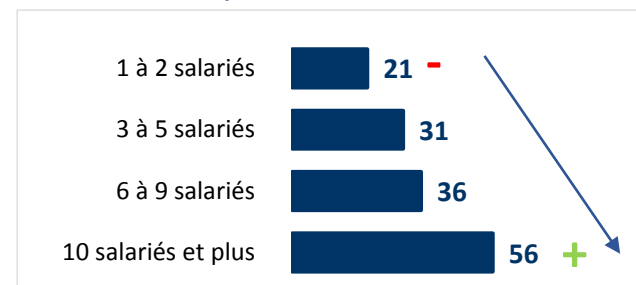
QUESTION : Plus précisément, parmi l'ensemble de vos salariés, certains disposent-ils d'un véhicule au nom de votre entreprise ?



Secteur d'activité



Taille de l'entreprise

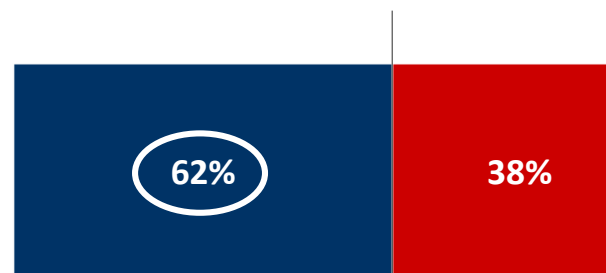




6 dirigeants sur 10 ont conscience de leur responsabilité potentielle lors d'un accident de la route impliquant un salarié dans le cadre de son activité professionnelle et à peine 4/10 s'agissant du trajet domicile-travail

QUESTION : A votre avis, un dirigeant d'entreprise peut-il être tenu pour responsable dans les situations suivantes ?

Sur un trajet effectué dans le cadre de son activité professionnelle



Sur son trajet domicile-travail



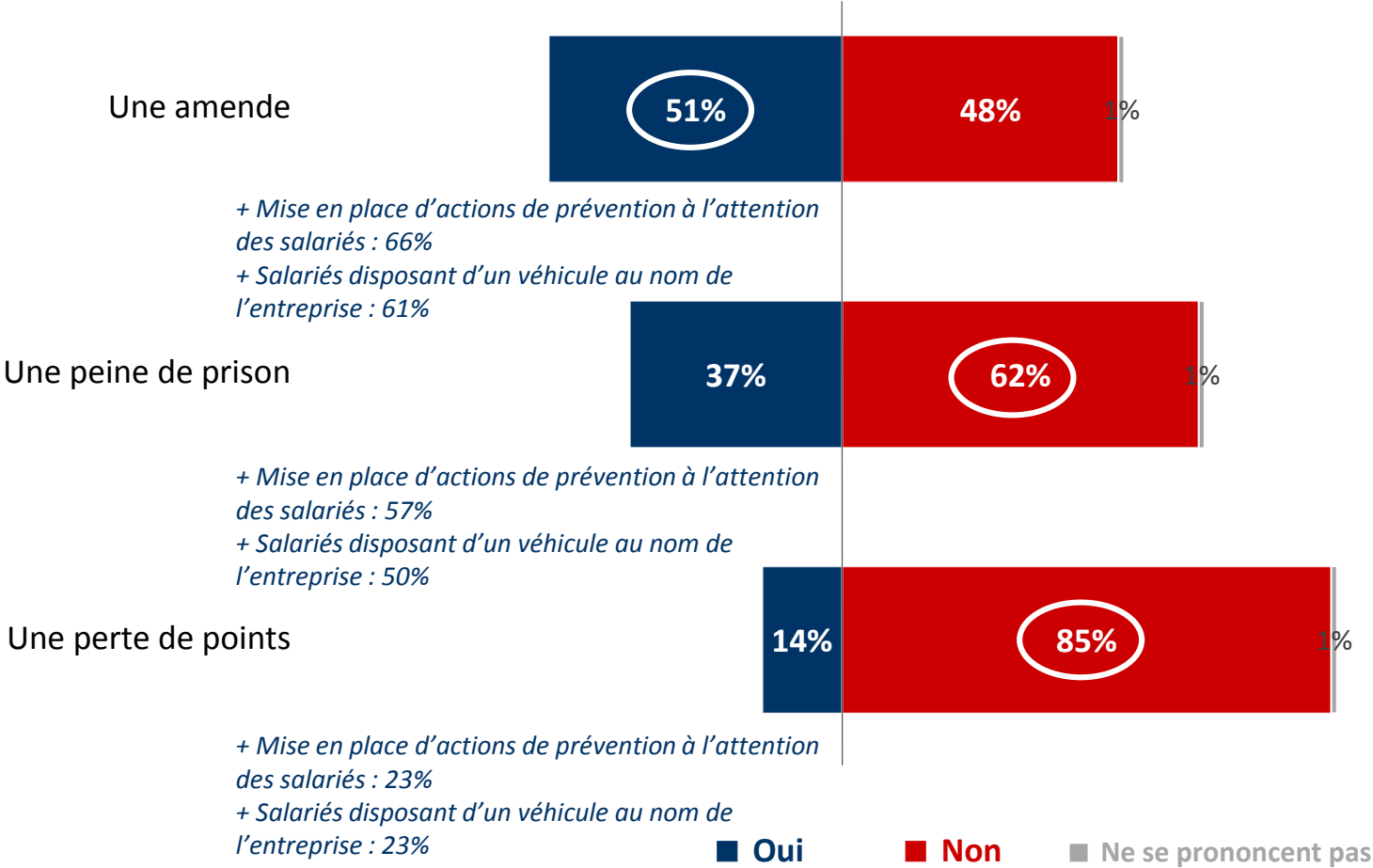
+ Mise en place d'actions de prévention à l'attention des salariés : 50%

■ Oui ■ Non

Les chefs d'entreprise connaissent globalement mal les sanctions qu'ils encourent en cas d'accident de la route impliquant un de leurs salariés

QUESTION : Et quelles-sont, selon vous, les sanctions que vous pouvez encourir, vous personnellement en tant que chef d'entreprise, lors d'un accident de la route impliquant l'un de vos salariés ?

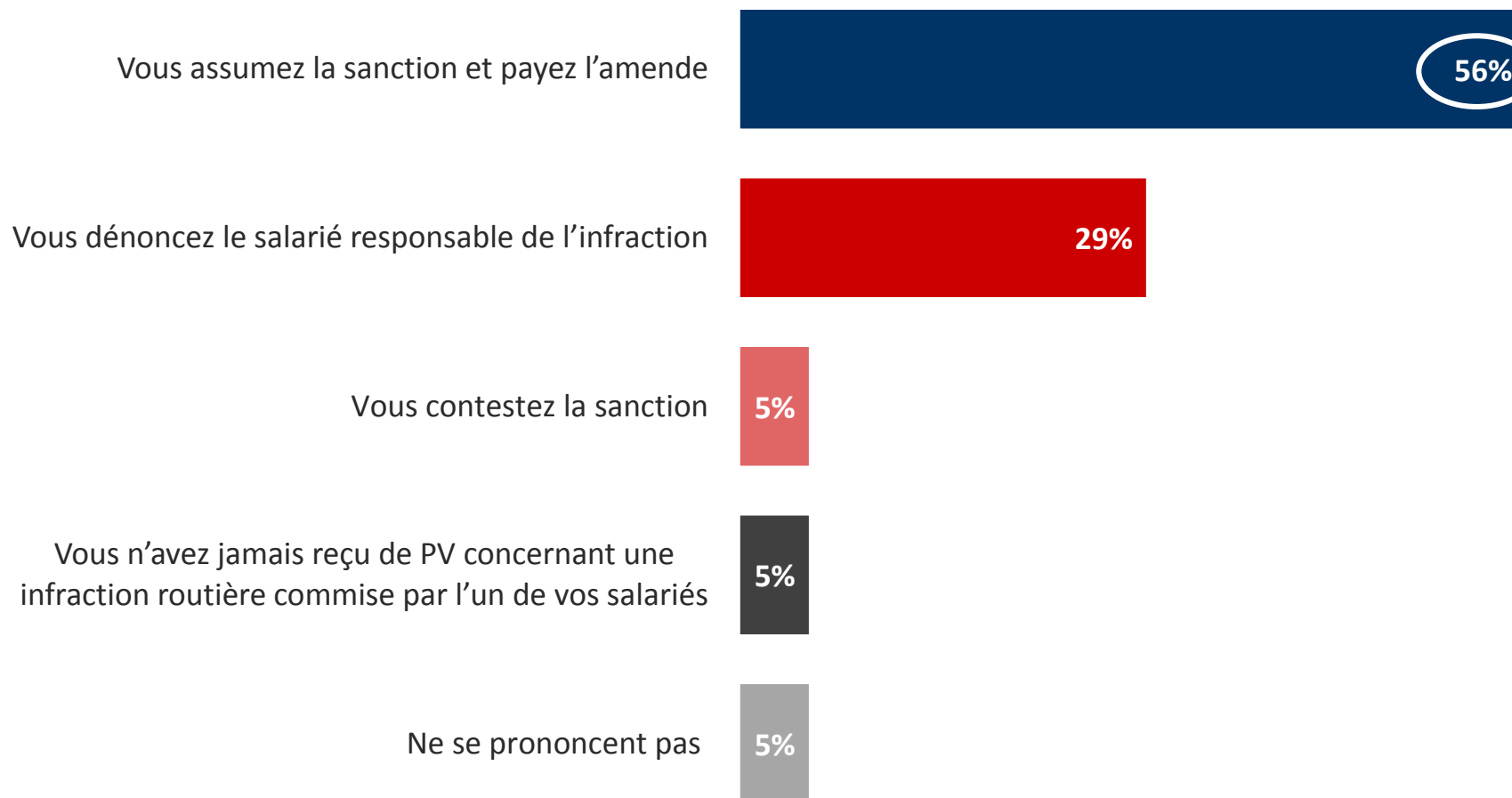
Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui pensent que leur responsabilité peut être engagée lors d'un accident de la route impliquant un de leurs salariés, soit 63% de l'échantillon



Une propension majoritaire des chefs d'entreprise à assumer les PV pour infraction routière de leurs salariés

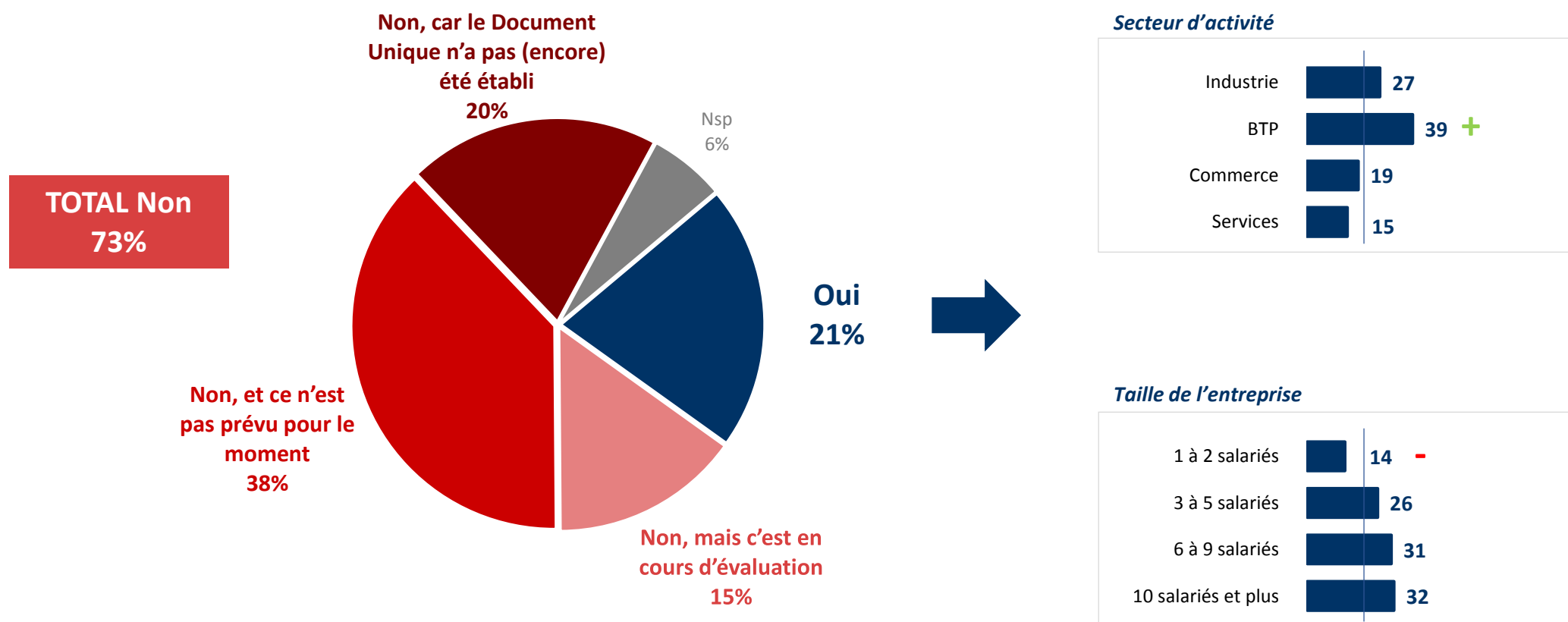
QUESTION : Lorsque, en tant que chef d'entreprise, vous recevez un PV (procès verbal) concernant une infraction routière commise par l'un de vos salariés, comment agissez-vous ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société , soit 30% de l'échantillon



Seules 2 entreprises sur 10 ont mentionné le risque routier dans leur Document Unique, et la même proportion n'a pas encore établi ce document

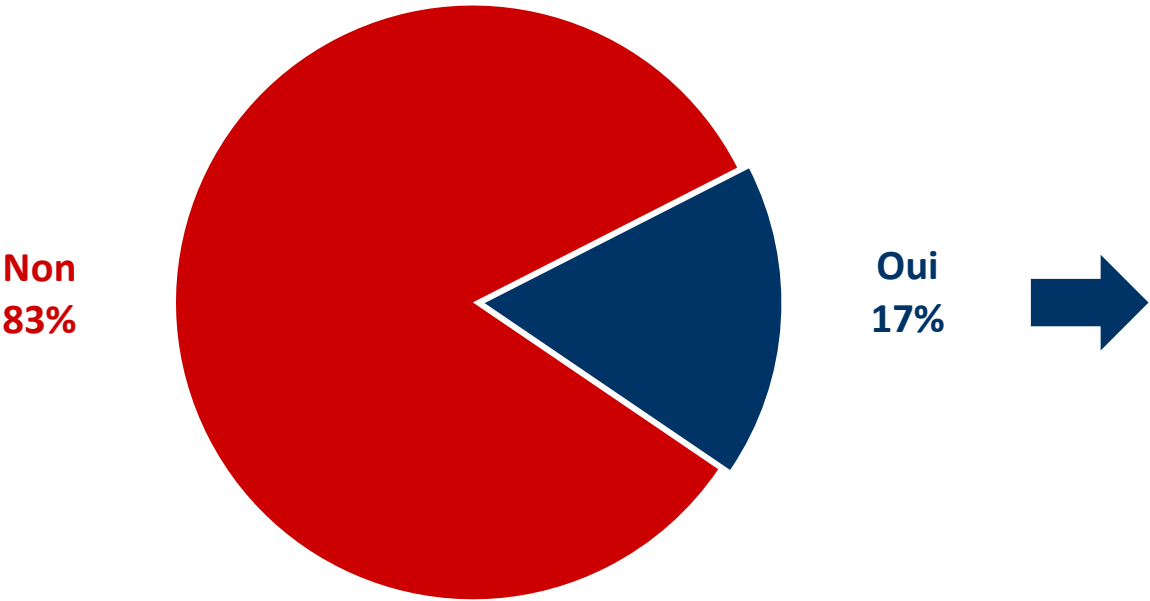
QUESTION : Dans votre entreprise, le Document Unique, c'est-à-dire un rapport écrit qui doit rendre compte de votre évaluation des risques pour la santé et la sécurité de vos salariés, fait-il mention des risques routiers encourus par vos salariés ?



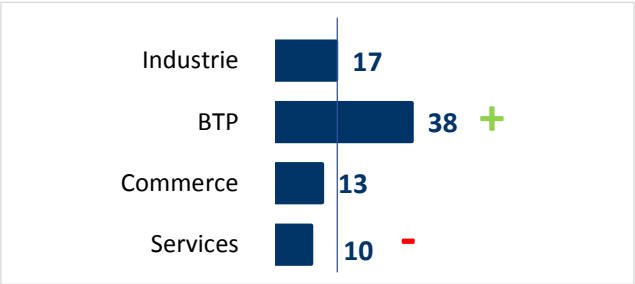
B I Actions de prévention du risque routier

Moins de 2 entreprises sur 10 ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés...

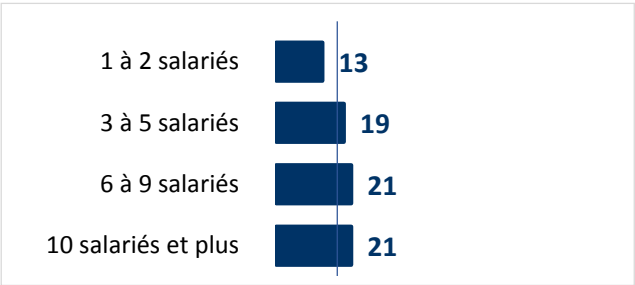
QUESTION : Dans votre entreprise, des actions de prévention du risque routier ont-elles été mises en place à l'attention de vos salariés ?



Secteur d'activité



Taille de l'entreprise

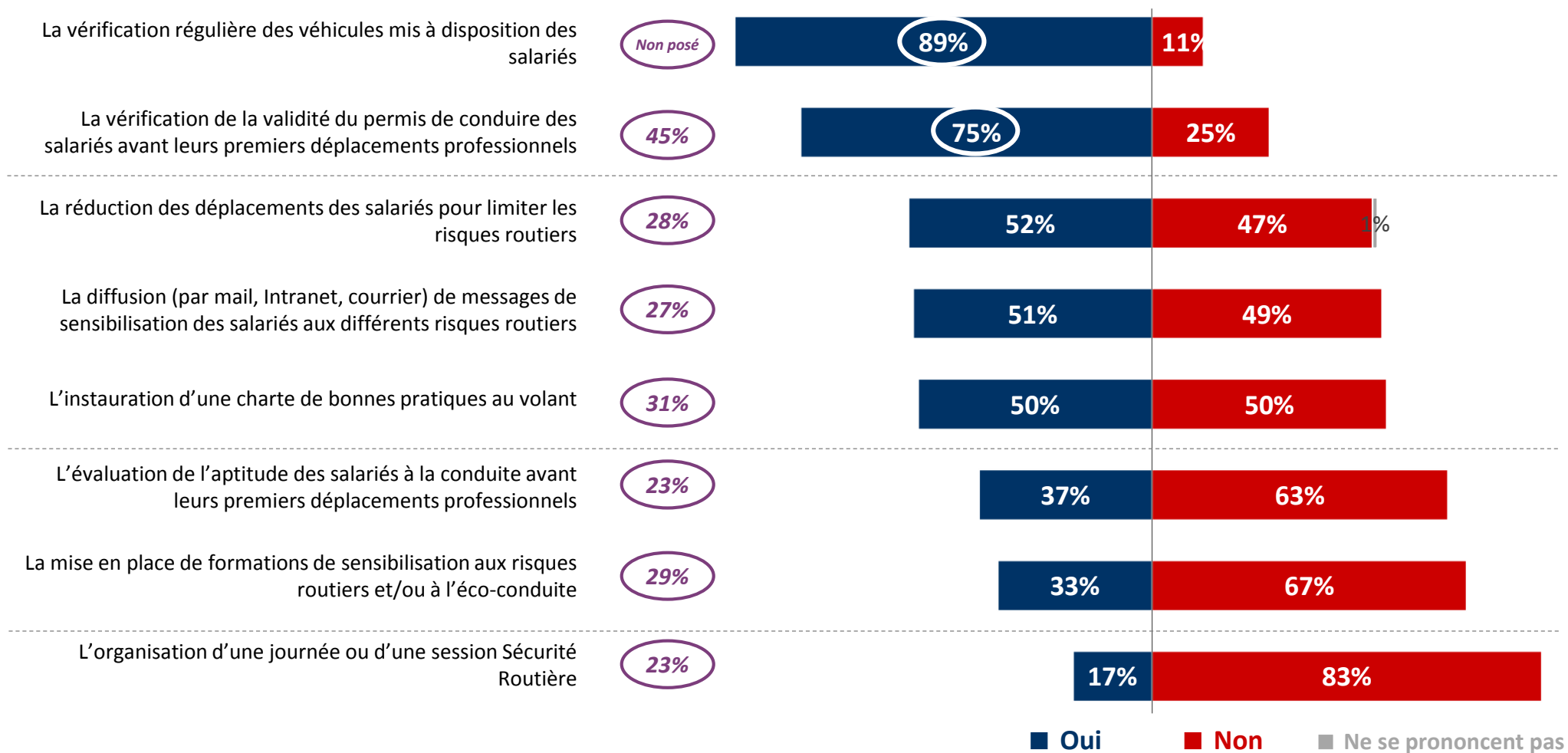


... et ce sont le plus souvent des actions concrètes et pratiques qui sont mises en place, moins systématiquement des actions de sensibilisation...

QUESTION : Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 17% de l'échantillon

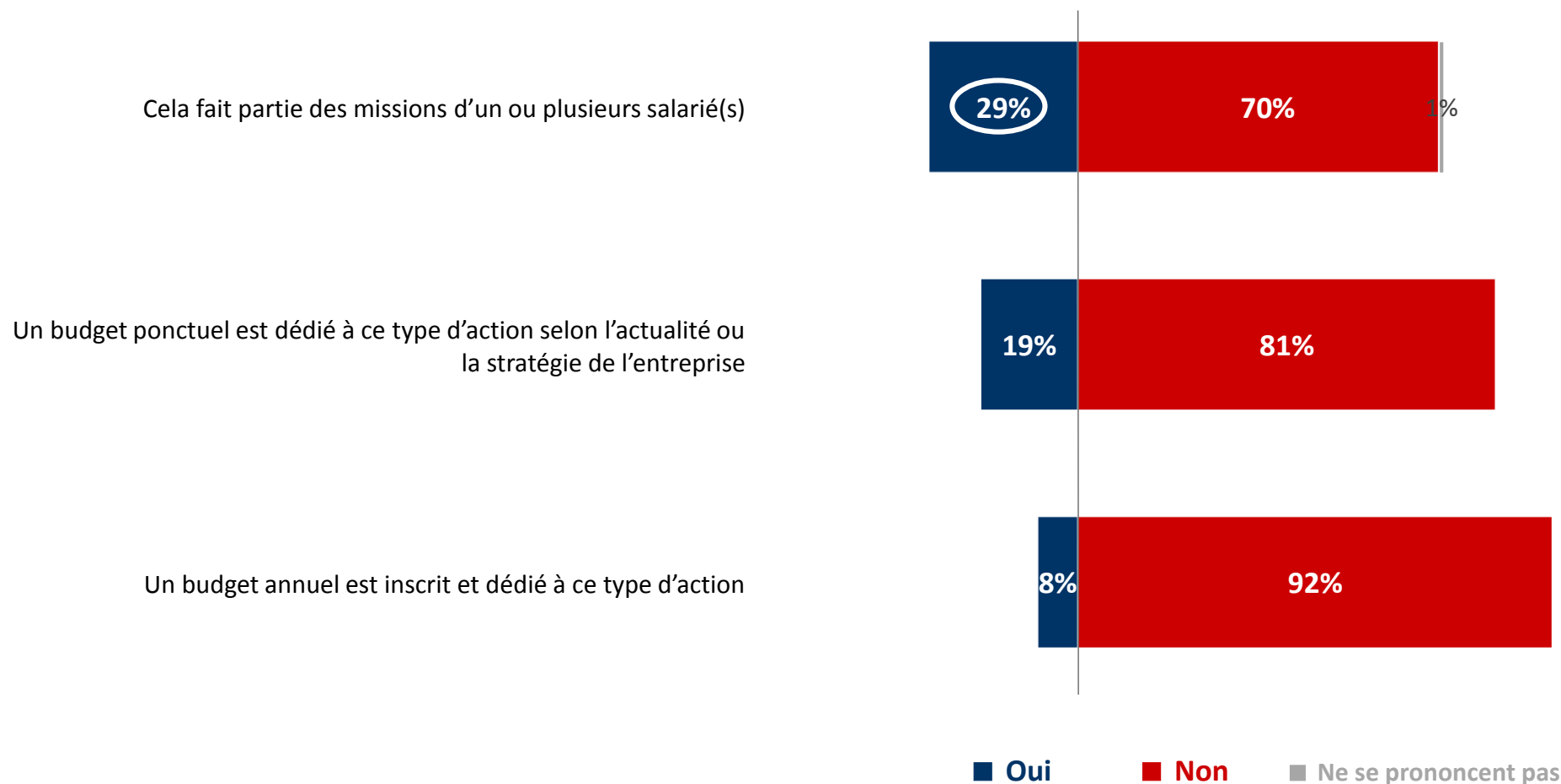
Comparatif « Salariés »
Mars 2015*



* Etude Ifop pour MMA réalisée auprès de 1001 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois*, extraites d'un échantillon de 2736 personnes représentatif de la population active occupée française, par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 19 mars 2015 selon la méthode des quotas.

QUESTION : Parmi la liste suivante, quels sont les moyens humains et/ou financiers dédiés à la sensibilisation au risque routier mis en place au sein de votre entreprise ?

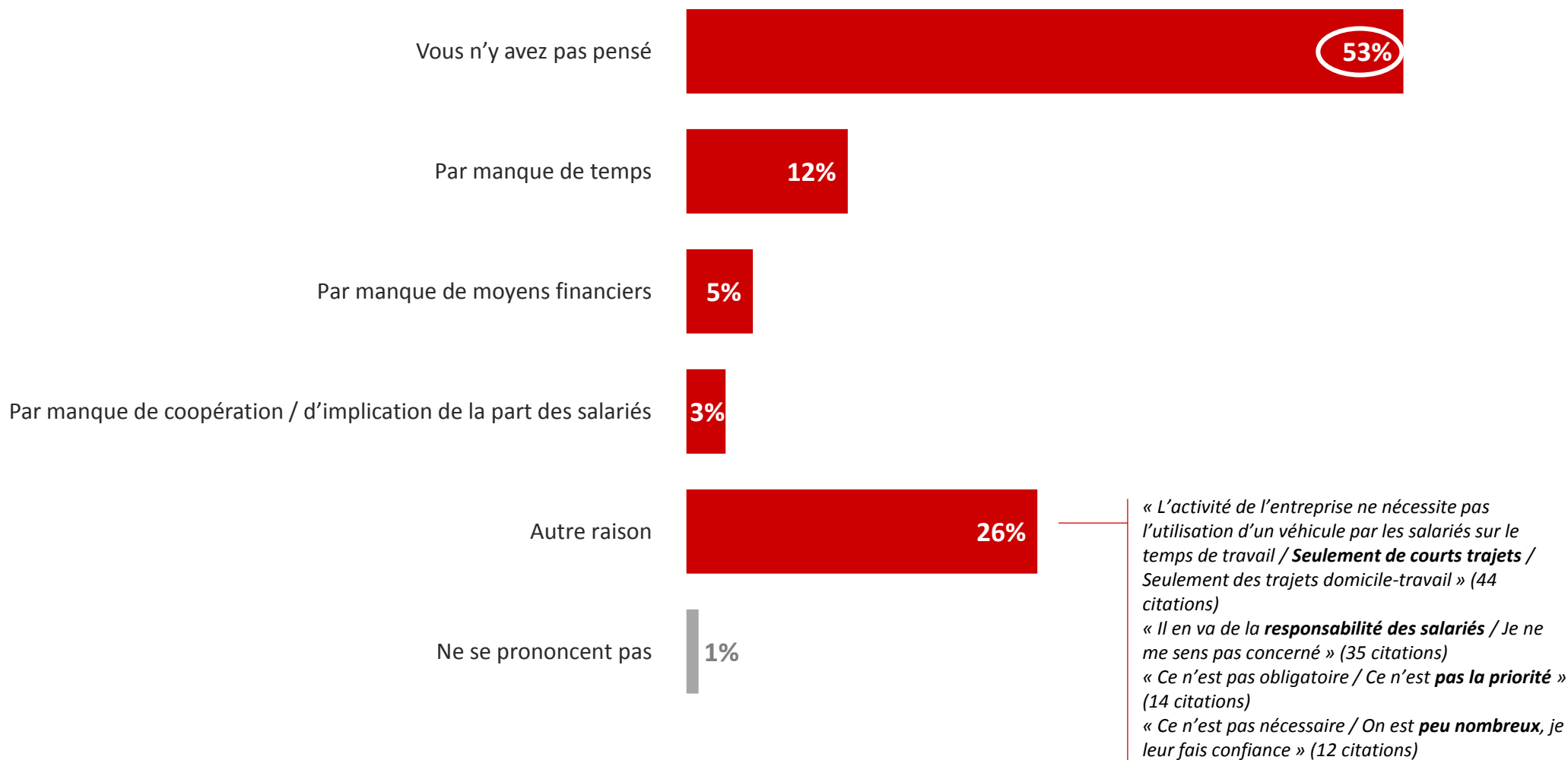
Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 17% de l'échantillon



Les raisons de l'absence d'actions de sensibilisation au risque routier font ressortir le manque d'intérêt pour ce type de risque

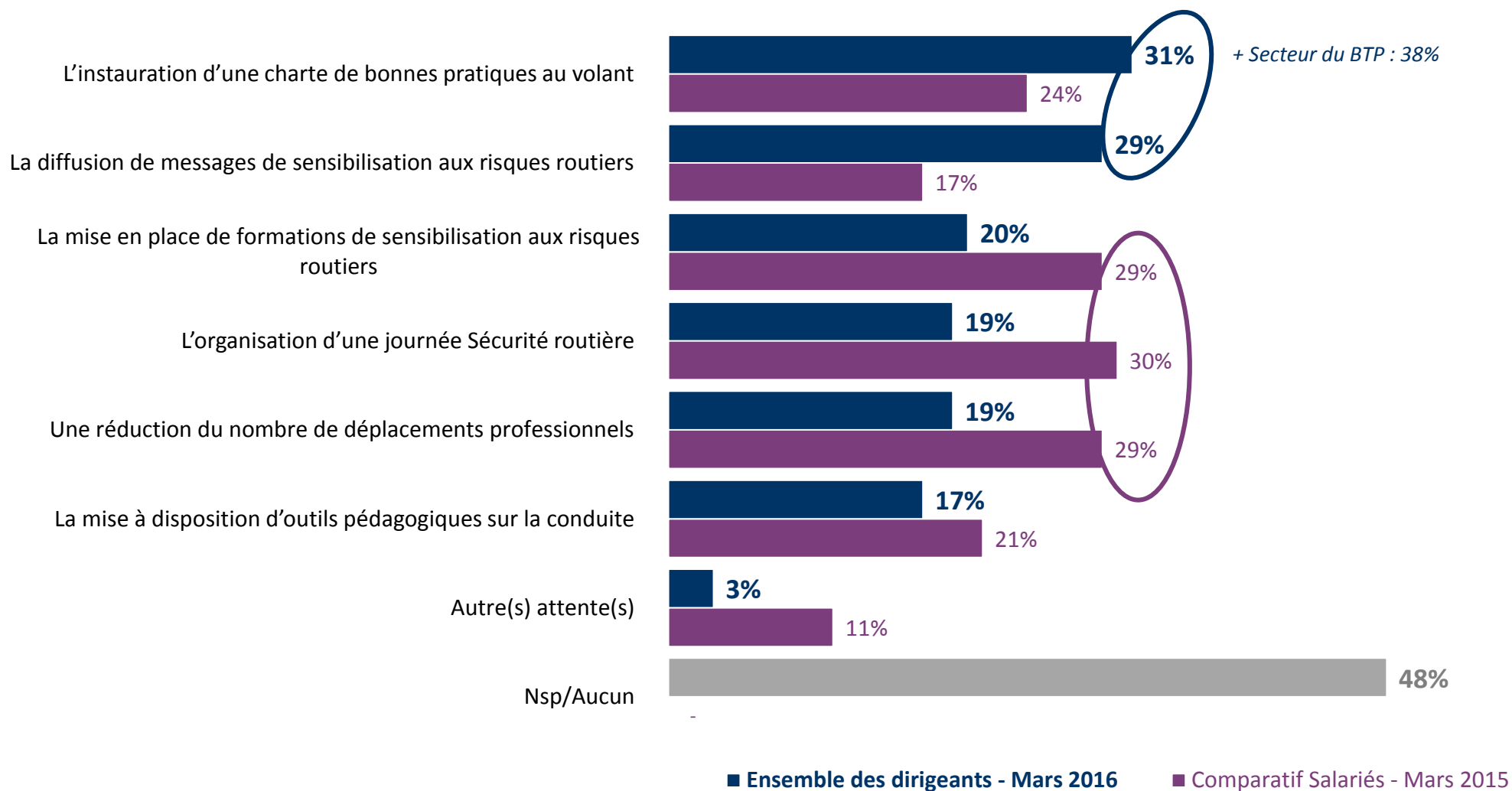
QUESTION : Pour quelle raison principale n'avez-vous pas mis en place d'action de sensibilisation au risque routier auprès de vos salariés ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui n'ont pas mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 83% de l'échantillon



C | Attentes des dirigeants et perspectives

QUESTION : D'après vous, quelles sont, parmi la liste suivante, les attentes de vos salariés à votre égard en matière de déplacements professionnels ou de prévention des risques routiers ?

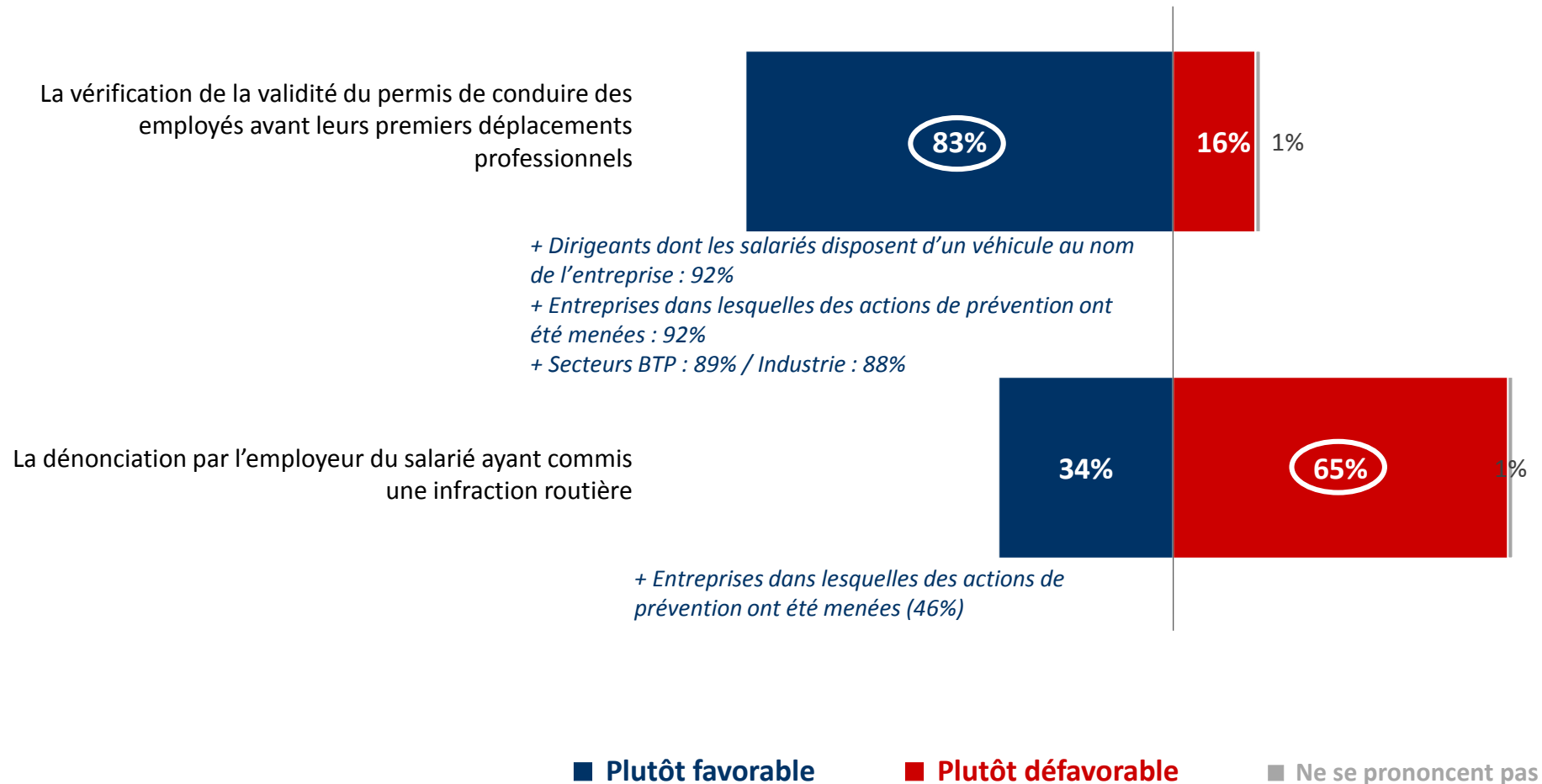


(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses



Plus de 8 chefs d'entreprise sur 10 favorables à l'obligation de vérification du permis de conduire de leurs salariés

QUESTION : Vous personnellement, êtes-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable aux obligations suivantes des employeurs en matière de risque routier ?



Moins d'1 chef d'entreprise sur 20 a planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour cette année

QUESTION : Dans votre entreprise, avez-vous d'ores-et-déjà planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour l'année 2016 ?



QUESTION : Enfin, en tant que chef d'entreprise, quelles seraient vos attentes en termes d'accompagnement pour mieux prévenir le risque routier au sein de votre entreprise ? (Question ouverte – réponses non suggérées)

MISE A DISTANCE DU RISQUE ROUTIER



- **Les salariés sont responsables, adultes / ils ont le permis (13%)**
- Pas ou **très peu de déplacements professionnels** au sein de l'entreprise, pas de (véritable) risque routier (7%)
- Mes salariés font **(seulement) le trajet domicile-travail, (7%)**
- Les salariés n'utilisent **pas de véhicule professionnel (5%)**
- Ce n'est pas mon rôle, **ce n'est pas à l'entreprise de s'occuper de ça (5%)**
- **Ce qui est déjà mis en place me semble suffisant**, je dispose déjà de documents (document unique, pénibilité) (5%)
- J'ai **(très) peu d'employés**, nous sommes une PME / TPE, c'est une petite entreprise familiale (4%)
- Je ne me suis **jamais (vraiment) posé la question (4%)**
- Les salariés font ce qu'ils veulent, conduisent comme ils veulent, **c'est leur vie (privée) (3%)**
- On n'en a pas besoin, ce n'est pas important, **il y a d'autres priorités** pas de (réel) intérêt (3%)
- Je n'ai **pas rencontré de problème(s)**, tout se passe bien (2%)

SUPPORTS D'INFORMATION



- **Une journée / réunion de formation / sensibilisation, un stage (conduite, mise à niveau) (22%)**
- Informer les salariés, **avoir des documents à leur distribuer** (livrets, plaquettes, dépliants) (13%)
- L'envoi de courrier(s) officiel(s) pour sensibiliser les gens, **une note officielle**, des newsletters (1%)
- Faire **une campagne d'information** (dans les entreprises) (1%)

ACTIONS DE PREVENTION



- **Dialoguer avec les salariés**, les responsabiliser, discuter du risque routier avec eux (interventions extérieures éventuellement) (7%)
- **Sensibiliser au respect du code de la route**, respect des limitations de vitesse, l'attention à sa conduite, à la route (4%)
- Mettre en place une **charte de bonne conduite (3%)**
- Vérifier le **bon état des véhicules / routes**, bien entretenir les véhicules / routes, des équipements fiables (1%)
- Faire / organiser des **tests de conduite (1%)**

SUJETS DE SENSIBILISATION



- **L'alcool**, l'alcoolisme, faire des tests d'alcoolémie, sensibiliser les salariés à la thématique de l'alcool (avant de prendre le volant) (6%)
- **La drogue**, la drogue au volant, sensibiliser aux drogues (1%)
- **Le téléphone portable** en voiture, l'oreillette, ne pas téléphoner en conduisant (1%)
- **Les médicaments**, les risques médicamenteux, sensibiliser les salariés au problème des médicaments (-)

Autres 4%

Rien/Aucun/Nsp 11%

L'importance du risque routier en termes d'accidents mortels du travail est sous-estimée par les chefs d'entreprise comme par les salariés

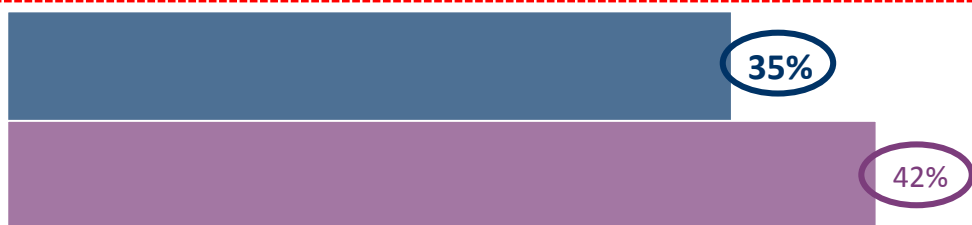
QUESTION : Et pour terminer, selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ... ?



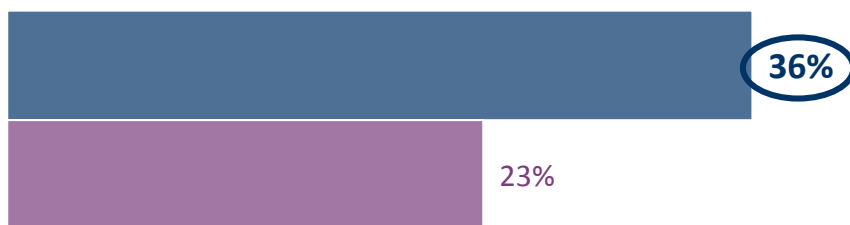
La première cause d'accidents mortels du travail



La deuxième cause d'accidents mortels du travail



La troisième cause d'accidents mortels du travail



Ne se prononcent pas



■ Ensemble des dirigeants - Mars 2016

■ Comparatif Salariés - 2015